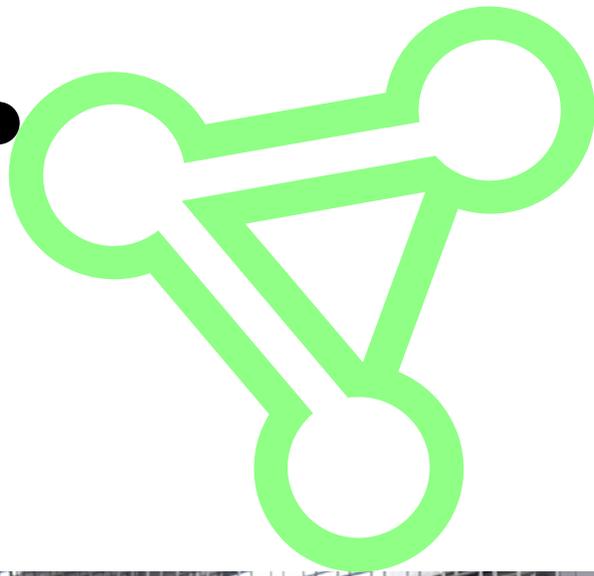


eadc.



Exposition

Rue du départ

**Projet pédagogique en collaboration
avec le Collège Saint-Hilaire de Grasse**



16.12.2017 → 07.01.2018

Communiqué de presse

●
Espace de l'Art Concret
Centre d'art contemporain
● Donation Albers-Honegger
Château de Mouans
06370 Mouans-Sartoux
+33 (0)4 93 75 71 50
espacedelartconcret.fr
●

16 décembre 2017 • 07 janvier 2018
vernissage • vendredi 15 décembre 18h

Projet pédagogique en collaboration avec le Collège Saint-Hilaire de Grasse

Galerie du Château

L'eac. présente cet hiver un projet pédagogique innovant dans la galerie du Château.

En collaboration avec l'équipe de l'eac., les élèves de la classe de 4^e2 du collège départemental Saint-Hilaire de Grasse conçoivent une exposition à partir d'une sélection d'œuvres de la collection Albers-Honegger.

Ce projet fait écho au travail développé depuis des années avec plusieurs établissements du département (Collège Capron de Cannes, Collège les Mimosas de Mandelieu...) dans le cadre des créations d'espaces culturels au sein de ces établissements.

Invité jusqu'ici à diffuser sa collection hors les murs, l'eac. propose cette fois d'accueillir le projet de commissariat des élèves dans ses espaces

d'exposition. Il permet à la classe de découvrir la pluralité des métiers d'un centre d'art et le processus de recherche scientifique qui préfigure la mise en œuvre de l'exposition jusqu'à sa médiation innovante et ludique.

Les 14 et 15 décembre, les élèves participeront à l'accrochage de l'exposition avec l'équipe de l'eac. et travailleront sur les outils de médiation. L'exposition conçue par les élèves sera ensuite présentée au grand public jusqu'au dimanche 07 janvier.

Projet en partenariat
avec l'Éducation nationale



Vue dans les réserves de la Collection Albers-Honegger
©eac.



Dominique Figarella
Fait à juste titre, 1996

FNAC 02-1211 Centre national des arts plastiques
Espace de l'Art Concret, Donation Albers-Honegger
© droits réservés

L'Espace de l'Art Concret bénéficie du soutien :



L'Espace de l'Art Concret, un centre d'art doté d'une collection unique en France, la Donation Albers-Honegger inscrite sur l'inventaire du



et déposée à l'Espace de l'Art Concret.

L'exposition **Rue du départ** est en collaboration avec



L'Espace de l'Art Concret est membre :



L'Espace de l'Art Concret est partenaire :



**Espace de l'Art Concret
Centre d'art contemporain**

Donation Albers-Honegger
Château de Mouans
06370 Mouans-Sartoux
+33 (0)4 93 75 71 50
espacedelartconcret.fr

Directrice :

Fabienne Grasser-Fulchéri
grasser.fulcheri@espacedelartconcret.fr

Communication et mécénat :

Elsa Guigo
com.mecenat@espacedelartconcret.fr
+33 (0)6 63 80 07 74

Venez nous voir

1^{er} septembre – 30 juin

mercredi – dimanche
13h – 18h

1^{er} juillet – 31 août

tous les jours
11h – 19h

Fermé le 25 décembre
et le 1^{er} janvier

Restez connectés



Espace de l'Art Concret



@espaceartconcret



Recevez notre newsletter,
inscription sur www.espacedelartconcret.fr

Tarifs

Entrée : 7 €

Galerie du Château + Donation Albers-Honegger

Demi-tarif : 3,5 € (sur justificatif)

Enseignants et étudiants hors académie

Gratuité (sur justificatif) : – 18 ans, mouansois, enseignants et étudiants académie de Nice (06, 83), demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, handicapés et accompagnants, Maison des Artistes, journalistes, ministère de la Culture, conseil régional PACA, Département des Alpes-Maritimes, membres ICOM et CEA.

Visite guidée : 9€ (à partir de 10 personnes),
tous les jours sur inscription.

Contact : Régine Para Tracy
tracy@espacedelartconcret.fr
+ 33 (0)4 93 75 71 50

**Pour les visites jeunes publics,
s'adresser aux Ateliers pédagogiques :**
ateliers.pedagogiques@espacedelartconcret.fr
+ 33 (0)7 82 84 11 63

**L'ensemble des activités de l'eac.
(hors ateliers) est gratuit pour les – 18 ans**

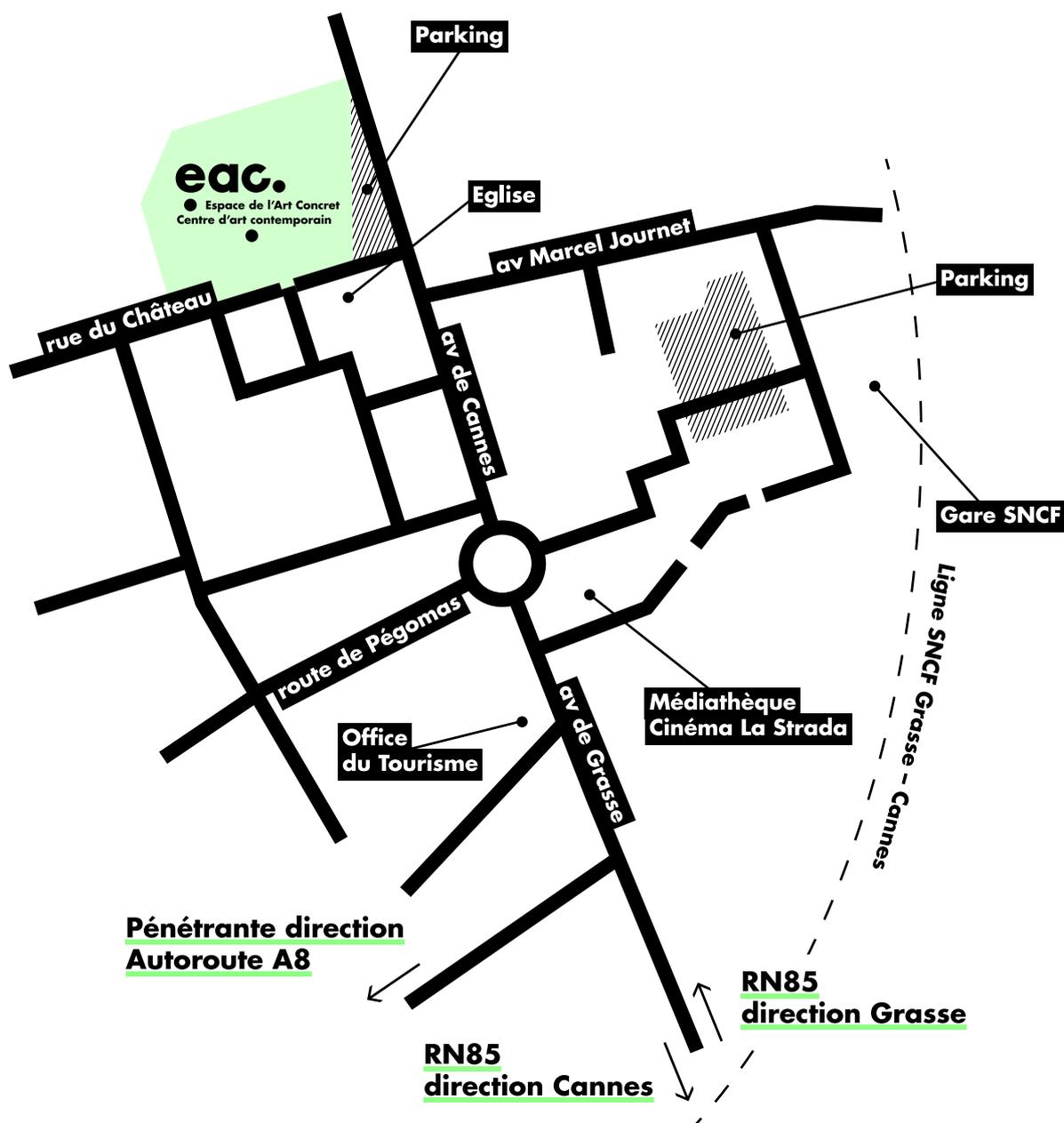
Identité visuelle de l'eac. : **ABM Studio**

ADAGP

« Tout ou partie des œuvres figurant dans ce dossier de presse sont protégées par le droit d'auteur.

Les œuvres de l'ADAGP (www.adagp.fr) peuvent être publiées aux conditions suivantes :

- Pour les publications de presse ayant conclu une convention avec l'ADAGP : se référer aux stipulations de celle-ci.
 - Pour les autres publications de presse :
 - exonération des deux premières reproductions illustrant un article consacré à un événement d'actualité en rapport direct avec l'œuvre et d'un format maximum d'1/4 de page ;
 - au-delà de ce nombre ou de ce format, les reproductions donnent lieu au paiement de droits de reproduction ou de représentation ;
 - toute reproduction en couverture ou à la une devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du service de l'ADAGP en charge des Droits Presse ;
 - toute reproduction devra être accompagnée, de manière claire et lisible, du titre de l'œuvre, du nom de l'auteur et de la mention de réserve « ©ADAGP Paris » suivie de l'année de publication, et ce quelle que soit la provenance de l'image ou le lieu de conservation de l'œuvre.
- Ces conditions sont valables pour les sites internet ayant un statut d'éditeur de presse en ligne étant entendu que pour les publications de presse en ligne, la définition des fichiers est limitée à 1600 pixels (longueur et largeur cumulées). »



En avion

Aéroport International Nice Côte d'Azur (30 km)
par l'autoroute

En voiture

Par la R.N.85 ou la pénétrante depuis les villes
de Cannes (10 km) et Grasse (9 km)
Sortie autoroute 42 : Mougins / Mouans-Sartoux /
Cannes / Grasse
Parkings gratuits à proximité de l'eac :
Parking du Château
Parking de la Gare (à 5 mn à pied)

En train

Ligne Cannes-Grasse, Arrêt Gare Mouans-Sartoux
(15 mn de la gare de Cannes)

En bus

Réseau Lignes d'Azur :
n°600
(Grasse-Cannes par Mouans-Sartoux)
n°650
(Mouans-Sartoux-Mougins-Sophia Antipolis)
n°530
(Grasse-Valbonne-Sophia Antipolis par Mouans-Sartoux)

Réseau Palmbus :

n°30
(Mouans-Sartoux-Mougins-Cannes SNCF)